



Restructuration Deloitte inc.

La Tour Deloitte
1190 avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal QC H3B 0M7
Canada

Téléphone: 514-393-7115
Télécopieur: 514-390-4103
www.deloitte.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
DIVISION No : 01-Montréal
COUR No : 500-11-056543-198
DOSSIER No : 41-2513186

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE :**

OSSIMTECH INC., société dûment constituée en vertu de la loi, et ayant son siège social et son établissement principal au 930, rue Wellington, bureau 500, Montréal, Québec H3C 1T8

Faillie

- et -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
(Benoît Clouâtre, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS
SUR L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE**

Instruction n° 30

Un des principes fondamentaux de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** ») est l'autonomie administrative des créanciers et il est prévu une première assemblée des créanciers afin que ceux-ci puissent discuter de leurs intérêts collectifs dans l'administration de l'actif.

A. Historique

OSSimTech inc. (« **OSS** ») concevait, fabriquait et vendait, jusqu'à récemment, des simulateurs virtuels de chirurgie ouverte.

Le siège social d'OSS était situé au 930, rue Wellington, bureau 500, Montréal, Québec H3C 1T8.

États financiers

À titre informatif, vous trouverez ci-après les états des résultats d'OSS pour les exercices terminés les 31 décembre 2016, 2017, 2018, et au 31 mars 2019. De plus, vous trouverez aussi ci-après, également à titre informatif, les bilans d'OSS aux 31 décembre 2016, 2017, 2018, et au 31 mars 2019 :

États des résultats				
Aux 31 décembre	Non audité	Non audité	Non audité	Non audité
(CAD)	31 mars 2019	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires (Note 1)	12 095	225 862	684 393	357 835
Coût des ventes	20 593	101 201	193 989	50 125
Bénéfice brut	(8 498)	124 661	490 404	307 710
Frais d'exploitation	480 201	766 357	513 843	238 388
Frais Financiers	9 580	119 863	54 463	(2 579)
Frais de commercialisation	62 381	271 547	186 330	87 359
Autres frais	57 666	172 922	194 818	124 319
Perte avant impôts sur le bénéfice	(618 325)	(1 206 028)	(459 050)	(139 777)
Impôts sur le bénéfice	-	(162 249)	(71 730)	(30 658)
Perte nette (Note 2)	(618 325)	(1 043 779)	(387 320)	(109 119)

Note 1:

La mise en marché des simulateurs de OSS n'a pas débuté ce qui explique les faibles revenus.

Note 2:

La perte nette augmentait année après année et en 2019 OSS se dirigeait vers une perte nette record puisqu'en seulement 3 mois elle s'établissait à 618 k\$. De plus, la perte nette serait plus élevée si OSS ne capitalisait pas les coûts reliés à la recherche et développement des simulateurs qui ont été capitalisés dans les actifs à long terme.

Bilans				
Aux 31 décembre	Non audité	Non audité	Non audité	Non audité
(CAD)	31 mars 2019	2018	2017	2016
Actifs				
Actif court terme	914 806	1 055 125	750 768	494 547
Actif long terme (Note 1)	2 548 035	2 548 035	1 542 690	83 888
	3 462 841	3 603 160	2 293 458	578 435
Passifs				
Passif court terme	425 893	550 045	221 085	268 165
Passif long terme	3 131 084	2 529 556	880 036	355 613
	3 556 977	3 079 601	1 101 121	623 778
Capitaux propres				
Capital-actions	2 001 000	2 001 000	1 626 000	1 000
Déficit	(2 095 136)	(1 477 441)	(433 663)	(46 343)
	3 462 841	3 603 160	2 293 458	578 435

Note 1:

La société a capitalisé les frais de développement des simulateurs (net des crédits d'impôts). Les frais de développement capitalisés représentent approximativement 82% des actifs à long terme.

Causes de la faillite

Les déficits d'exploitation au cours des années illustrées dans les états financiers inclus ci-dessus s'expliquent principalement par les coûts associés au développement des simulateurs. Puisque OSS était toujours au stade de développement et que la mise en marché n'avait pas encore commencé. Dans les derniers mois d'exploitation, le déficit d'opération mensuel s'élevait à environ 200 000 \$.

Les déficits d'exploitation au cours des derniers mois ont été financés en majeure partie par Cedarome Canada Inc. (« **Cedarome** »), l'un des trois actionnaires à part égale d'OSS. En mai 2019, Cedarome a indiqué son intention à la direction d'OSS de cesser de financer les pertes d'exploitation futures, la direction s'est alors retrouvée en manque de liquidités pour financer ses opérations déficitaires et a dû avoir recours à la LFI pour tenter de restructurer ses activités.

Le 21 mai 2019, faisant face à une crise de liquidités importante et ne pouvant respecter les échéances de ses obligations, OSS a déposé un avis d'intention de faire une proposition et Restructuration Deloitte inc. était nommé syndic (le « **Syndic à la proposition** »).

Le 24 mai 2019, le Syndic à la proposition, mandaté par OSS, a entamé un processus de sollicitation de vente et d'investissement visant à identifier un acheteur pour les actifs d'OSS, ou autrement à identifier des investisseurs.

Le 17 juin 2019, une première ordonnance a été rendue pour proroger le délai accordé pour le dépôt d'une proposition jusqu'au 7 juillet 2019.

Le 4 juillet 2019, une deuxième ordonnance a été rendue pour proroger le délai accordé pour le dépôt d'une proposition jusqu'au 16 août 2019.

Suite au résultat du processus de sollicitation de vente et d'investissement entamé par le Syndic à la proposition mandaté à cet effet par OSS, la Cour a également approuvé le 4 juillet 2019 la vente par OSS à Cedarome de la quasi-totalité de ses actifs, à l'exception de certains crédits d'impôt, lesquels sont grevés d'une hypothèque en faveur du Centre d'aide aux entreprises de la Rive-Sud inc. (« **CAE** »). La transaction a permis le remboursement intégral des sommes dues à la Caisse Desjardins de la Rivière du Nord pour les cartes de crédit et la marge de crédit ainsi que le remboursement partiel de la dette d'Investissement Québec (« **IQ** »).

Le 17 août 2019, OSS est réputée avoir déposé une cession de biens, car aucune proposition n'a été déposée avant l'expiration du délai du 16 août 2019. Restructuration Deloitte inc. a été nommé syndic à la faillite d'OSS (« **Syndic** »).

B. Évaluation préliminaire du Syndic des éléments d'actif et de passif

Vous trouverez ci-après le bilan statutaire d'OSS au 17 août 2019 qui inclut la valeur estimative de réalisation des actifs d'OSS ainsi que le déficit estimatif des créanciers suivant la distribution des fonds provenant de la réalisation des actifs.

Bilan statutaire		Valeur de réalisation
Au 17 août 2019 (non audité)	Valeur comptable	estimative (Note 1)
Actifs		
Crédits d'impôts à recevoir (Note 2)	488 272	400 000
Passifs		
Créanciers garantis		2 366 093
Créancier non garantis - Actionnaires		496 684
Créancier non garantis		429 154
		<u>3 291 931</u>
Déficit		<u>(2 891 931)</u>

Note 1

Valeur de réalisation estimative avant honoraires

Note 2

OSS n'a pas préparé ou mis à jour l'information financière depuis le 31 mars 2019, donc la valeur comptable des crédits d'impôts est en date du 31 mars 2019.

Note 3

Les créanciers ont le fardeau de prouver leur réclamation et seul les créanciers avec des réclamations prouvées dans le cadre de la faillite auront des réclamations valides et pourraient avoir droit à un dividende dans le cadre des procédures.

Les valeurs attribuées aux divers éléments d'actif d'OSS dans le bilan statutaire ont été estimées comme suit :

- Crédits d'impôts à recevoir : Les crédits d'impôts à recevoir sont grevés d'une hypothèque en faveur de CAE et IQ. En date du présent rapport, le Syndic estime être en mesure de recouvrer approximativement 400 000 \$ en crédits d'impôts.
- Créanciers garantis : Les créanciers garantis sont CAE et IQ (portion non remboursée) pour respectivement 366 093 \$ et 2 000 000 \$. La valeur de réalisation estimative des crédits d'impôts devrait donc permettre de rembourser en totalité CAE alors que le résiduel permettrait de rembourser partiellement IQ.
- Créanciers non garantis – Actionnaires : représente la créance de 396 684 \$ de Cedarome (actionnaire), d'André Blain (ancien administrateur et actionnaire) de 75 000 \$ et de Tuong Ngoc Huynh (actionnaire) de 25 000 \$.
- Créanciers non garantis : représente les créances de tous les autres créanciers non garantis d'OSS qui étaient connus de la direction au moment du dépôt de la faillite.

Mesures conservatoires et de protection

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la Banque Nationale du Canada;
- Prise d'inventaire des actifs;
- Démarche pour récupérer les crédits d'impôts; et,
- Publication d'un avis aux créanciers dans le journal *Le Devoir*.

C. Réclamations prouvables

À la date de la rédaction du présent rapport, le Syndic n'a pas terminé son analyse des différentes preuves de réclamation reçues; le Syndic n'est donc pas en mesure d'établir s'il y a une différence notable entre les montants déclarés et ceux prouvés.

D. Transactions révisables et paiements préférentiels

Aucune transaction révisable ou paiement préférentiel n'a été effectué par OSS antérieurement à sa faillite, selon les différentes analyses effectuées par le Syndic à la proposition.

E. Réalisation prévue et distribution projetée

Compte tenu du fait que l'ensemble des éléments d'actif d'OSS est grevé en faveur des créanciers garantis, plus spécifiquement CAE et IQ, le Syndic est d'avis qu'un dividende ne sera vraisemblablement pas versé aux créanciers non garantis puisqu'il est improbable que la valeur de réalisation des éléments d'actif excède le montant des sommes dues auxdits créanciers garantis.

F. Autres

Un dépôt de 50 000 \$ garantissant les honoraires du Syndic a été obtenu de la part de Cedarome afin de garantir les honoraires et les débours du Syndic.

FAIT À MONTRÉAL, ce 3^e jour de septembre 2019.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Ès qualités de Syndic des actifs de OSSimTech inc.



Benoît Clouâtre, CPA, CA, CIRP, SAI